

Items qui doivent être évalués

	Facultatif	obligatoire
1. AIVJ		
Entreprendre une tâche unique (d210)	X	
Mener à bien les actions simples, complexes ou coordonnées relatives aux composantes mentales et physiques qui concernent le fait de mener à bien une tâche, comme entamer une tâche, organiser le temps, l'espace et les matériels nécessaires, définir le rythme d'exécution de cette tâche, et réaliser, mener à son terme et persévérer dans la réalisation de la tâche. <i>Inclusions: entreprendre une tâche simple ou complexe, entreprendre une tâche unique de manière indépendante ou en groupe</i> <i>Exclusions: acquérir un savoir-faire (d155); résoudre des problèmes (d175); prendre des décisions (d177) ; entreprendre des tâches multiples (d220)</i>		
Effectuer la routine quotidienne (d230)	X	
Effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées nécessaires pour planifier, gérer et s'acquitter des tâches et des obligations quotidiennes, comme gérer son temps et planifier chaque activité tout au long de la journée. <i>Inclusions: gérer et mener à bien la routine quotidienne; gérer son propre niveau d'activité</i> <i>Exclusion: entreprendre des tâches multiples (d220)</i>		
- Gérer son propre niveau d'activité (d2303) Effectuer les actions et adopter les comportements nécessaires pour gérer les exigences quotidiennes en énergie et en temps.	X	
- Effectuer d'autres routines quotidiennes précisées (d2308)	X	
- Effectuer des routines quotidiennes non précisées (d2309)	X	
Communiquer – recevoir- des messages, autres formes précisées ou non précisées (d329)	X	
Communiquer – produire d'autres messages, précisés ou non précisés (d349)	X	
Utiliser des appareils et des techniques de communication (d360)		X
Utiliser des appareils, des techniques et autres moyens à des fins de communication, comme appeler un ami au téléphone. <i>Inclusions: utiliser les appareils de télécommunication, utiliser des machines à écrire et autres techniques de communication</i>		
Se déplacer (d455)	X	
Déplacer tout le corps d'un endroit à l'autre, par d'autres moyens que la marche, comme grimper sur un rocher, descendre la rue en courant, sautiller, gambader, sauter ou courir autour des obstacles. <i>Inclusions: ramper, grimper, courir, jogger, sauter, nager</i> <i>Exclusions: se transférer (d420); marcher (d450)</i>		

<p>Se déplacer en dehors de la maison et d'autres bâtiments (d4602)</p> <p>Marcher et se déplacer aux abords et à une certaine distance de la maison et d'autres bâtiments, sans utiliser de moyens de transport publics ou privés, comme marcher sur une bonne distance dans le village ou en ville. <i>Inclusions: se déplacer dans les rues du voisinage, de la ville ou du village; se déplacer sur de plus grandes distances, sans utiliser de moyens de transport</i></p>		X
<p>Utiliser un moyen de transport (d470)</p> <p>Utiliser un moyen de transport en tant que passager, être conduit en voiture ou en bus, en pousse-pousse, à dos d'animal ou en véhicule à traction animale, en taxi privé ou public, en bus, en train, en tram, en avion, en métro, en bateau. <i>Inclusions: utiliser un moyen de transport à traction, utiliser un moyen de transport motorisé, privé ou public</i> <i>Exclusions: se déplacer en utilisant des équipements spéciaux (d465); conduire un véhicule (d475)</i></p>		X
<p>Prendre soin de sa santé (d570)</p> <p>Assurer son confort physique, son bien-être physique et mental, comme avoir un régime équilibré, avoir un niveau d'activité physique approprié, se tenir au chaud ou au frais, éviter de nuire à sa santé, avoir des rapports sexuels protégés, par exemple en utilisant des préservatifs, en se faisant vacciner, et en subissant des examens physiques réguliers. <i>Inclusions: assurer son bien-être physique; surveiller son régime alimentaire et sa condition physique; protéger sa santé</i></p> <p>- Surveiller son régime alimentaire et sa condition physique (d5701) Prendre soin de soi en étant conscient de ses besoins, en choisissant et en consommant des aliments nutritifs et en entretenant une bonne condition physique.</p> <p>- Autres activités précisées relatives au fait de prendre soin de sa santé (d5708)</p>	X	X
<p>- Faire les courses (d6200)</p> <p>Acquérir pour de l'argent les produits et les services nécessaires à la vie quotidienne (y compris donner instruction et superviser un intermédiaire chargé de faire les courses), par ex. choisir la nourriture, les boissons, les produits d'entretien, les articles ménagers ou les vêtements au magasin ou au marché; comparer la qualité et les prix des articles désirés, négocier et finalement payer les produits et les services choisis et les transporter.</p>		X
<p>- Préparer les repas simples (d6300)</p> <p>Planifier, organiser, cuire et servir des repas faits d'un petit nombre d'ingrédients faciles à préparer et à servir, comme préparer une collation ou un repas léger, transformer les ingrédients simplement en les coupant, et frire, bouillir et chauffer des aliments, comme du riz ou des pommes de terre.</p>		X

<p>Faire le ménage (d640)</p> <p>Gérer le ménage, en nettoyant la maison, en lavant les vêtements, en utilisant les produits d'entretien, en entreposant la nourriture, en éliminant les ordures, en balayant, en passant le torchon, en lavant les armoires, les murs et autres surfaces, en rassemblant et en éliminant les ordures ménagères; en rangeant les pièces, les armoires et les tiroirs, en rassemblant, lavant, séchant, pliant et repassant le linge; en frottant les chaussures; en utilisant des balais, des brosses et des aspirateurs; en utilisant des lave-linge, des sèche-linge et des fers à repasser.</p> <p><i>Inclusions: laver et faire sécher le linge et les vêtements; nettoyer la cuisine et les ustensiles; nettoyer la salle de séjour; utiliser les appareils électroménagers; entreposer les produits d'usage courant et éliminer les ordures</i></p> <p><i>Exclusions: acquérir un endroit pour vivre (d610); acquérir des produits et des services (d620); préparer les repas (d630); s'occuper des effets ménagers (d650); s'occuper des autres (d660)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le ménage (d6400) Laver le linge et les vêtements à la main et les étendre à sécher en plein air. - Laver la cuisine et les ustensiles (d6401) Nettoyer après avoir fait la cuisine, faire la vaisselle, nettoyer la table et le sol où on a cuisiné et mangé. - Nettoyer la salle de séjour (d6402) Nettoyer les lieux de séjour, essuyer et épousseter, balayer, laver le sol, laver les vitres et les murs, nettoyer la salle de bains et les toilettes, entretenir les meubles - Utiliser des appareils électroménagers (d6403) Utiliser tous les types d'appareils électroménagers, comme les lave-linge, les sèche-linge, les fers à repasser, les aspirateurs et les lave-vaisselle. - Éliminer les ordures (d6405) Éliminer les ordures ménagères, en ramassant les débris qui se trouvent autour de la maison, en préparant les ordures en vue de leur élimination, en utilisant les appareils d'élimination des ordures, en brûlant les ordures. 		<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>
<p>Transactions économiques élémentaires (d860)</p> <p>S'investir dans toute forme de transaction économique simple, comme utiliser de l'argent pour acheter de la nourriture ou faire du troc, échanger des biens et des services; ou économiser de l'argent.</p>		<p style="text-align: center;">X</p>
<p>Récréation et loisirs (d920)</p> <p>S'investir dans toute forme de jeu, d'activité récréative ou de loisirs, comme des jeux ou des activités sportives informelles ou organisées, des programmes d'exercice physique, de détente, d'amusement ou de divertissement, visiter des galeries d'art, des musées, aller au cinéma ou au théâtre; faire de l'artisanat ou s'adonner à un hobby, lire pour le plaisir, jouer de la musique, faire du tourisme et voyager pour le plaisir.</p> <p><i>Inclusions: jeux, sports, arts et culture, artisanat, hobby et rencontres</i></p> <p><i>Exclusions: monter des animaux comme moyens de transport (d480); travail rémunéré et non rémunéré (d850 et d855); religion et vie spirituelle (d930); vie politique et citoyenneté (d950)</i></p>		<p style="text-align: center;">X</p>

<p>S'habiller (d540)</p> <p>Effectuer les gestes coordonnés nécessaires pour mettre et ôter des vêtements et des chaussures dans l'ordre et en fonction du contexte social et du temps qu'il fait, par ex. en mettant, en ajustant et en enlevant une chemise, une jupe, une blouse, un pantalon, des sous-vêtements, un sari, un kimono, des collants, un chapeau, des gants, un manteau, des souliers, des bottes, des sandales et des pantoufles.</p> <p><u>Inclusions:</u> mettre ou retirer ses vêtements ou ses chaussures et s'habiller selon les circonstances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre des vêtements (d5400) Coordonner les gestes nécessaires pour mettre des vêtements sur diverses parties du corps, comme mettre des vêtements sur la tête, les bras et les épaules, les parties inférieure et supérieure du corps; mettre des gants et des coiffes - Ôter des vêtements (d5401) Coordonner les gestes nécessaires pour retirer des vêtements sur diverses parties du corps, comme retirer des vêtements sur la tête, les bras et les épaules, les parties inférieure et supérieure du corps; retirer des gants et une coiffe. - Mettre des chaussures (d5402) Coordonner les gestes nécessaires pour mettre des chaussettes, des bas et des chaussures. - Ôter des chaussures (d5403) Coordonner les gestes nécessaires pour retirer des chaussettes, des bas et des chaussures 		<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>
<p>Manger (d550)</p> <p>Coordonner les gestes nécessaires pour préparer des aliments qui ont été servis, les porter à la bouche, les consommer de façon culturellement acceptable, comme couper ou rompre la nourriture en petits morceaux, ouvrir les bouteilles et les canettes, utiliser les couverts, prendre des repas, festoyer, dîner.</p> <p><u>Exclusion :</u> boire (d560)</p>		<p style="text-align: center;">X</p>
<p>Boire (d560)</p> <p>Coordonner les gestes nécessaires pour prendre une boisson, la porter à la bouche et la consommer selon les usages, mélanger, agiter et verser des liquides à boire, ouvrir les bouteilles et les canettes, boire à la paille ou boire à un robinet ou à une fontaine, téter.</p> <p><u>Exclusion :</u> manger (d550)</p>		<p style="text-align: center;">X</p>

	Facultatif	obligatoire
3. Fonctions de l'organisme		
<p>Fonctions de la conscience (b110) Fonctions mentales générales de l'état de conscience de soi et de vigilance, y compris la clarté et la continuité de l'état de veille . <i>Inclusions:</i> fonctions de l'état, de la continuité et de la qualité de la conscience; perte de conscience, coma, états végétatifs, fugues, états de transe, états de possession, conscience altérée due à des drogues, délire, stupeur <i>Exclusions:</i> fonctions d'orientation (b114); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions du sommeil (b134)</p>		X
<p>Fonctions d'orientation (b114) Fonctions mentales générales de connaissance et d'établissement de sa relation avec soi-même, les autres, le temps et son environnement. <i>Inclusions:</i> fonctions d'orientation par rapport au temps, au lieu et à la personne; orientation par rapport à soi et aux autres; désorientation par rapport au temps, au lieu et à la personne <i>Exclusions:</i> fonctions de la conscience (b110); fonctions de l'attention (b140); fonctions de la mémoire (b144)</p>		X
<p>Fonctions de la mémoire (b144) Fonctions mentales spécifiques d'enregistrement et d'emmagasinage d'information et, au besoin, de remémoration. <i>Inclusions:</i> fonctions de mémoire à court et à long terme, mémoire immédiate, récente et ancienne; champ de mémoire; rappel de la mémoire; souvenance; fonctions utilisées dans l'évocation et l'apprentissage, comme l'amnésie nominale, sélective et dissociative. <i>Exclusions:</i> fonctions de la conscience (b110); fonctions d'orientation (b114); fonctions intellectuelles (b117); fonctions de l'attention (b140); fonctions perceptuelles (b156); fonctions de la pensée (b160); fonctions cognitives de niveau supérieur (b164); fonctions mentales du langage (b167); fonctions de calcul (b172)</p>		X
<p>Fonctions de défécation (b525) Fonctions de l'élimination des déchets et des aliments non digérés en matières fécales et fonctions connexes. <i>Inclusions:</i> fonctions déterminant l'élimination, la consistance des matières fécales, la fréquence de la défécation; continence anale, flatulence; déficiences comme la constipation, la diarrhée, la liquidité des matières fécales et l'insuffisance du sphincter ou l'incontinence <i>Exclusions:</i> fonctions digestives (b515); fonctions d'assimilation (b520); sensations associées au système digestif (b535)</p>	X	
<p>Fonctions urinaires (b620) Fonctions d'élimination de l'urine de la vessie. <i>Inclusions:</i> fonctions urinaires, fréquence urinaire, continence vésicale; déficiences comme dans l'incontinence urinaire d'effort, l'incontinence par besoin impérieux, l'incontinence réflexe, l'incontinence par regorgement, l'incontinence continue, la miction goutte à goutte, la vessie automatique, la polyurie, la rétention urinaire, la miction impérieuse <i>Exclusions:</i> fonctions de l'excrétion urinaire (b610); sensations associées aux fonctions urinaires (b630)</p>	X	

	Facultatif	obligatoire
4. Rééducation		
Autres apprentissages précisés et non précisés (d159)	X	
Apprendre et appliquer des connaissances, formes non précisées (d199)	X	
5. Fonctionnement de la personne dans son environnement social		
Interactions de base avec autrui (d710) Avoir des relations avec d'autres personnes en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances, comme faire preuve de respect ou d'estime quand il le faut, ou avoir des égards pour autrui. <i>Inclusions: manifester du respect, de la chaleur, de la reconnaissance, et de la tolérance dans ses relations; répondre aux critiques et aux conventions sociales; avoir des contacts physiques appropriés</i>	X	
- Conventions sociales (d7104) Réagir de manière appropriée aux conventions sociales qui peuvent se manifester dans la vie de relation.	X	
- Contacts physiques (d7105) Engager et réagir au contact physique avec autrui selon les circonstances et dans le respect des convenances	X	
- Interactions de base avec autrui non précisées (d7109)	X	
- Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales (d7203) Agir de manière indépendante dans ses relations et se conformer aux conventions sociales régissant le rôle de chacun, sa position ou toute autre marque de statut social dans ses relations avec les autres.		X
Relations sociales informelle (d750) Engager des relations avec autrui, comme des relations informelles avec des personnes du voisinage ou de la même résidence, ou avec des collègues de travail, des étudiants, des compagnons de jeux, des personnes ayant les mêmes affinités ou la même profession. <i>Inclusions: relations informelles avec des amis, des voisins, des connaissances, des co-résidents et ses pairs.</i>		X
- Relations informelles avec des co-résidents (d7503) Instaurer et entretenir des relations avec des personnes vivant dans la même maison ou autre habitation, privée ou publique, à quelque fin que ce soit.		X
Relations familiales (d760) Instaurer et entretenir des relations familiales, comme avec les membres de la famille nucléaire, de la famille élargie, de la famille d'accueil ou d'adoption et la belle-famille, des relations plus distantes avec les cousins ou les tuteurs. <i>Inclusions: relations parents-enfants et enfants-parents, avec les frères et soeurs et la famille élargie.</i>		X
Relations intimes (d770) Créer et entretenir des relations étroites ou tendres avec d'autres personnes, comme entre mari et femme, amants ou partenaires sexuels. <i>Inclusion: relations amoureuses, maritales ou sexuelles.</i>	X	
- Relations maritales (d7701) Créer et entretenir des relations intimes légitimes avec une autre personne, comme dans le cas d'un mariage légitime, y compris en devenant mari et femme légitimes, ou concubins.	X	

	Facultatif	obligatoire
6. Fonctionnement de la personne dans son environnement élargi		
<p>Vie communautaire (d910)</p> <p>S'investir dans tous les aspects de la vie sociale communautaire, comme participer à des œuvres de bienfaisance, des clubs de services ou des organismes socio-professionnels.</p> <p><i>Inclusions: associations formelles et informelles; cérémonies</i></p> <p><i>Exclusions: travail non rémunéré (d855); récréation et loisirs (d920); religion et vie spirituelle (d930); vie politique et citoyenneté (d950);</i></p>	X	
<p>Religion et vie spirituelle (d930)</p> <p>Pratiquer une religion ou avoir des activités spirituelles, s'engager dans des organisations et des pratiques religieuses et spirituelles, afin de se réaliser, de trouver un sens à la vie, de découvrir des valeurs religieuses et spirituelles et d'établir le contact avec une puissance divine, comme aller à l'église, au temple, à la mosquée ou à la synagogue, prier et chanter à des fins religieuses, ou pratiquer la contemplation.</p> <p><i>Inclusions: religion organisée et vie spirituelle</i></p>	X	
<p>Droits humains (d940)</p> <p>Jouir de tous les droits reconnus aux niveaux tant national qu'international à la personne humaine en vertu de sa seule existence en tant qu'être humain, tels que les droits humains reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948) et les Règles pour l'égalité des chances des handicapés (1993); le droit à l'autodétermination ou à l'autonomie; le droit de décider de son propre destin.</p> <p><i>Exclusions: vie politique et citoyenneté (d950)</i></p>	X	
<p>Vie politique et citoyenneté (d950)</p> <p>Participer à la vie sociale, politique et à la vie de la cité en tant que citoyen, avoir le statut légal de citoyen et jouir des droits, de la protection, des privilèges et avoir les devoirs associés à cette qualité, comme avoir le droit de voter, de se porter candidat à une élection, de former un mouvement politique; jouir des droits et des libertés qui découlent de la citoyenneté (par ex. liberté d'expression, d'association, de religion, la protection contre la détention arbitraire, le droit d'avoir un avocat, d'être jugé et de jouir des droits et d'une protection contre la discrimination); avoir un statut légal en tant que citoyen.</p> <p><i>Exclusion: droits humains (d940)</i></p>	X	

	Facultatif	obligatoire
7. Facteurs externes		
<p>Famille proche (e310)</p> <p>Personnes liées par la naissance, par alliance ou par d'autres relations, culturellement reconnues comme constituant la famille proche comme les conjoints, partenaires, parents, frères et sœurs, enfants, parents adoptifs et grands-parents. <i>Exclusions: famille élargie (e315); prestataires de soins personnels et assistants personnels (e340)</i></p>		X
<p>Famille élargie (e315)</p> <p>Personnes liées par la naissance, par alliance ou par d'autres relations, culturellement reconnues comme constituant la famille élargie, comme les tantes, oncles, nièces, neveux. <i>Exclusions: famille proche (e310)</i></p>		X
<p>Amis (e320)</p> <p>Personnes qui sont des connaissances proches et qui perdurent dans les relations caractérisées par la confiance et le soutien mutuel.</p>		X
Autres catégories précisées de soutiens et de relations (e398)	X	
<p>Attitudes individuelles des membres de la proche famille (e410)</p> <p>Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les membres de la proche famille sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.</p>	X	
<p>Attitudes individuelles des membres de la famille élargie (e415)</p> <p>Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les membres de la proche famille sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.</p>	X	
<p>Attitudes individuelles des amis (e420)</p> <p>Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les amis sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels</p>	X	
<p>Produits et systèmes techniques à usage personnel dans la vie quotidienne (e115)</p> <p>Produits, équipements, systèmes techniques utilisés par une personne dans sa vie quotidienne, qu'ils soient adaptés ou conçus spécialement, et situés dans, sur ou près de la personne qui les utilise. <i>Inclusions: produits et systèmes techniques existant sur le marché et aides techniques à usage personnel</i></p>		X
<p>Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements de bâtiments à usage privé (e155)</p> <p>Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécifiquement conçus, réalisés par l'homme, qui constituent l'environnement d'une personne, à l'intérieur ou à l'extérieur, et qui sont imaginés, conçus et construits à usage privé. <i>Inclusions: produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements des entrées et sorties, installations et voirie</i></p> <p>- Autres produits et systèmes techniques précisés de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments à usage privé (e1558)</p>	X	X

<p>Prestataires de soins personnels et assistants personnels (e340)</p> <p>Personnes fournissant des services à la demande afin d'aider d'autres personnes dans leurs activités quotidiennes et les soutenir dans leur performance au travail, l'éducation ou d'autres situations de la vie, services fournis grâce à des fonds publics ou privés ou sur une base volontaire, comme les prestataires de services d'entretien ménager, assistants personnels, assistants au transport, aides rémunérées, bonnes d'enfants et autres personnes prestataires de soins. <i>Exclusions: famille proche (e310); famille élargie (e315); amis (e320); services généraux d'aide sociale (e5750); professionnels de santé (e355)</i></p>		X
<p>Professionnels de santé (e355)</p> <p>Tous les prestataires de soins travaillant dans le cadre du système de santé, comme les médecins, infirmières, physiothérapeutes, ergothérapeutes, logopèdes, audiométriciens, prothésistes, travailleurs médico-sociaux, et autres fournisseurs de soins. <i>Exclusion: professionnels de domaines associés à la santé (e360)</i></p>		X
<p>Attitudes individuelles des prestataires de soins et aides domestiques (e440)</p> <p>Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les dispensateurs de soins personnels et aides domestiques sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.</p>	X	
<p>Attitudes individuelles des professionnels de santé (e450)</p> <p>Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les professionnels de santé sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.</p>	X	
<p>Services, systèmes et politiques relatifs aux services sociaux généraux (e575)</p> <p>Services, systèmes et politiques visant à apporter l'aide requise aux personnes qui en ont besoin pour faire leurs courses, pour les travaux ménagers, les transports, leur entretien personnel et l'entretien des autres, afin de leur permettre d'avoir une vie aussi normale que possible. <i>Exclusions: prestataires de soins personnels et assistants personnels (e340); services, systèmes et politiques relatifs à la sécurité sociale (e570); services, systèmes et politiques relatifs à la santé (e580)</i></p> <p>- Services sociaux généraux (e5750) Services et programmes visant à apporter une aide sociale aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin d'aide pour faire leurs courses, pour les travaux ménagers, les transports, leur entretien personnel et l'entretien des autres, afin de leur permettre d'avoir une vie aussi normale que possible.</p>	X	X

Vu pour être annexé au règlement du 28 avril 2003 modifiant l'arrêté royal du 24 décembre 1963 portant règlement des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

F. PRAET

Le Président,

D. SAUER